

# L'ÉCHO ROANNAIS

## JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

LITTÉRATURE, INDUSTRIE,

AGRICULTURE & AVIS DIVERS

DÉSIGNÉ A ROANNE POUR INSÉRER LES ANNONCES JUDICIAIRES.

<p>Les localités suivantes peuvent affranchir à 10 c. les lettres pour Roanne et réciproquement : Coteau, Perreux, St-Vincent, St-Cyr-de-Favière, Gordelle, Parigny, Combray-Vernay, Neulize, St-Marcel-de-Fé, St-Jodard, Pigny, Néronde, Ste-Agathe-en-D., Violay, Bussières, St-Cyr-de-V., Ste-Colombe, Villecey, St-Mammès, Villamonnais, Cherves, Lentigny, Duches, Kiorges, Mably, Pouilly-s-Charleu, St-Pierre, St-Nizier, Régnay, St-Victor.</p>	<p><b>PRIX DE L'ABONNEMENT :</b> Un an, 8 francs ; — Six mois, 4 francs.</p> <p>L'Abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.</p> <p>La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1864, dans les quatre journaux suivants : Le Mémorial de la Loire, le Journal de Montbrison, l'Echo de la Loire et l'Echo Roannais.</p>	<p><b>L'ÉCHO ROANNAIS PARAIT TOUS LES DIMANCHES.</b></p> <p><b>PRIX DES INSERTIONS :</b> Annonces, 25 cent. — Réclames, 50 cent.</p> <p>Insertion gratuite de tous les articles d'intérêt public.</p>	<p><b>ON S'ABONNE, A ROANNE,</b> Chez M. Festay, imprimeur, rue du Collège, 9, et rue Bourgneuf. Chez M. sauzon, imprimeur, rue Impériale, 70.</p> <p><b>A PARIS.</b> Chez M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 5. — MM. LAFFITE, BULLIER et C<sup>e</sup>, place de la Bourse, 8.</p>	<p><i>Dernière levée de la boîte au Bureau.</i> 4 h. 30 du matin. Saint-Etienne, Lyon et route, Saint-Symphorien, Tarare, Thizy, Régnay, Charlieu, Charolles, et toutes les communes desservies par le bureau de Roanne. 11 h. 30 du matin. Lyon, Clermont et route. 3 h. 30 du soir. Saint-Etienne, Montbrison. 7 h. du soir. Paris, toute la ligne et au-delà Belmont, Charlieu, Pouilly. 8 h. du soir. Lyon, Tarare, Thizy et route.</p>
---	--	---	--	---

TABLEAU DES HEURES DE DÉPARTS DES TRAINS (SERVICE D'ÉTÉ, A DATER DU 9 MAI, ENTRE PARIS ET LYON)

Trains se dirigeant sur Lyon.										Trains se dirigeant sur Paris.																									
ROANNE										ROANNE																									
Arr. Dépt.										Arr. Dépt.																									
Paris	Montargis	Moins	St-Germain-des-Fossés	St-Martin-d'Estreux	Lapcaudière	St-Germain-Lespinasse	ROANNE	Le Coteau	St-Cyr-de-Favière	Vendanges	St-Jodard	Balbigny	Peurs	Montbrion	St-Etienne	Givors	Lyon	Lyon	Givors	St-Etienne	Montbrion	Peurs	Balbigny	St-Jodard	Vendanges	St-Cyr-de-Favière	Le Coteau	ROANNE	St-Germain-Lespinasse	Lapcaudière	St-Martin-d'Estreux	St-Germain-des-Fossés	Moins	Montargis	Paris
matin 5 4	5 35	5 30	5 25	5 20	5 15	5 10	Soir 4 20	4 15	4 10	4 5	4 0	3 55	3 50	3 45	3 40	3 35	3 30	3 25	3 20	3 15	3 10	3 5	3 0	2 55	2 50	2 45	2 40	2 35	2 30	2 25	2 20	2 15	2 10	2 5	1 0
matin 7 50	7 45	7 40	7 35	7 30	7 25	7 20	Soir 6 30	6 25	6 20	6 15	6 10	6 5	5 55	5 50	5 45	5 40	5 35	5 30	5 25	5 20	5 15	5 10	5 5	4 55	4 50	4 45	4 40	4 35	4 30	4 25	4 20	4 15	4 10	4 5	3 5
soir 8 45	8 40	8 35	8 30	8 25	8 20	8 15	Soir 8 30	8 25	8 20	8 15	8 10	8 5	7 55	7 50	7 45	7 40	7 35	7 30	7 25	7 20	7 15	7 10	7 5	6 55	6 50	6 45	6 40	6 35	6 30	6 25	6 20	6 15	6 10	6 5	5 5

Les trains qui correspondent avec Clermont par St-Germain-des-Fossés, sont ceux qui partent de Roanne à 8 h. 14 m. midi 30 et 5 h. 39. — Le train qui correspond avec Vienne par Givors est celui qui part de Roanne à midi 50 m. Tous les trains correspondent avec Vichy.

### Roanne, le 29 Mai 1864

#### AVIS

Le Maire de la ville de Roanne, informe le public qu'à partir du lundi, 30 de ce mois, il sera procédé à la délivrance des titres d'obligations de l'emprunt.

MM. les souscripteurs sont invités à se rendre au bureau de la recette municipale, rue de Cadore, n° 24, où il leur sera fait remise de leurs titres par les soins de M. Cartier, receveur municipal.

Roanne, le 28 mai 1864.  
Le Maire, BOULLIER.

#### PREFECTURE DE LA LOIRE.

**Emprunt pour l'achèvement des routes départementales (Loi du 29 mai 1864).**

Le Préfet de la Loire, commandeur de l'Ordre impérial de la Légion d'honneur, Donne avis : Que sur l'emprunt de 273,000 fr., annoncé par affiche du 23 décembre 1863, il reste encore à réaliser 19,500 fr., représentés par 39 obligations de 500 fr. chacune.

Ces obligations, qui seront émises à la date du 1<sup>er</sup> mars dernier, donneront droit, à partir de cette époque, à un intérêt de 4 1/2 p. 0/0, payable à la fin de chaque année, en échange de coupons qui accompagneront chaque obligation.

Ces obligations seront remboursables par voie de tirage au sort concurremment avec celles déjà émises. Le remboursement commencera en 1866 et sera terminé en 1880.

On ne peut prendre moins d'une obligation. On souscrit dans les bureaux de la préfecture, 1<sup>re</sup> division, à partir d'aujourd'hui. La souscription sera close lorsque les 39 obligations auront été placées.

A Saint-Etienne, le 21 mai 1864.  
Le Préfet de la Loire, L. SENCIER.

On souscrit aussi à la Sous-Préfecture de Roanne, jusqu'au 31 courant.

M. le duc de Persigny, vient de donner une nouvelle preuve du vif intérêt qu'il porte à notre ville. A peine de retour à Paris, il a bien voulu appeler l'attention de l'Empereur sur les rapides progrès de notre Société Chorale et de Fanfare, et Sa Majesté, sur sa demande, a daigné accorder à cette Société une médaille d'or.

Nos jeunes musiciens ont accueilli cette faveur avec les plus vifs témoignages de reconnaissance, et cette reconnaissance, nous n'en doutons pas, sera partagée par toute la population roannaise, qui est à juste titre, fière de leurs succès.

Nous reproduisons la lettre par laquelle Son Excellence le Maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'Empereur, a fait part de la décision impériale, à notre illustre compatriote.

Monsieur et cher collègue,

Dans une lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 20 de ce mois, vous avez bien voulu appeler mon attention sur la Société Chorale et de Fanfare de la ville de Roanne (Loire). Je suis heureux d'avoir, à vous annoncer que Sa Majesté l'Empereur, voulant encourager les efforts de cette Société, a daigné m'autoriser à lui décerner une Médaille d'or, comme témoignage de son auguste intérêt. Je donne des instructions pour que cette médaille parvienne le plus tôt possible à sa destination.

Agrez, Monsieur et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le Maréchal de France, Ministre de la maison de l'Empereur, et des beaux-arts, VAILLANT.

Nous donnons aujourd'hui la seconde partie du rapport de M. Loir, lu, comme nous l'avons dit dans notre dernier numéro, aux sections des sciences et de l'industrie de la Société des Arts de Saint-Etienne. Elle traite des instruments agricoles, et nous sommes persuadé qu'elle sera lue avec autant d'intérêt que la première.

#### DES INSTRUMENTS AGRICOLES DU CONCOURS REGIONAL DE ROANNE

Des charrues de toute espèce figuraient en grand nombre à l'exposition; quelques-unes, des-

tinées à des travaux, spéciaux affectaient des formes assez singulières, modifications plus ou moins heureuses de la charrue Dombasle qui, bien construite, est encore la meilleure de toutes et règne toujours en maîtresse au milieu de ses rivales. Cet instrument étant tout à fait particulier à l'agriculture, je ne m'étendrai point sur son compte; cependant, j'appellerai l'attention des cultivateurs sur un point qui me semble de la plus haute importance et que, pour la plupart, ils négligent beaucoup trop.

Il suffit, en effet, de voir avec quel soin tout particulier les Anglais se préoccupent de tenir en bon état de propreté les coutres, soies et versoirs, pour être convaincu de l'importance de cet entretien. Non-seulement ils enlèvent toute la terre ou l'argile qui reste attachée aux organes de la charrue, mais encore, chaque fois qu'ils quittent le travail, ils graissent soigneusement les parties métalliques. De préférence à la fonte, ils emploient l'acier fondu, qui a plus de résistance sous une épaisseur moindre et qui est susceptible d'un poli bien plus grand. Il n'est pas douteux que la rouille, l'empatement des versoirs, la rugosité de la surface et le poids de la charrue, sont autant de causes qui augmentent les frottements et nécessitent, de la part de l'attelage, quel qu'il soit, un travail plus considérable, et cela en pure perte et pour produire un effet moins bon. On ne saurait donc trop recommander cet entretien aux cultivateurs et les engager à ne pas laisser, comme ils le font généralement, pendant des jours entiers, leurs charrues enterrées sous le sol dans un sillon commencé.

Après le labourage, la récolte. Trois concurrents sérieux se sont disputé la victoire pour faucher et moissonner : MM. Peltier, Daubrée et Lallier.

La faucheuse Peltier, qui a eu le premier prix, n'a pas moissonné. La faucheuse Daubrée, qui a eu le 2<sup>e</sup> prix, n'était pas la même que celle qui a emporté le premier prix pour la moisson. Bien qu'en apparence il existe une grande similitude entre les opérations de faucher et de moissonner, et que les mêmes appareils, légèrement modifiés, paraissent pouvoir servir dans un cas comme dans l'autre, les constructeurs doivent s'attacher à deux choses tout à fait différentes, suivant l'opération qu'ils veulent exécuter.

Pour faucher, il est nécessaire de tondre l'herbe aussi ras que possible, sous peine de porter un préjudice notable au propriétaire. Pour moissonner, au contraire, peu importe que la paille coupée ait un centimètre ou deux de plus en longueur; ce qu'il faut, avant tout, c'est de tout couper et de bien javeler. M. Daubrée avait employé deux machines, qui différaient entre elles seulement par l'embrayage moteur. Dans la moissonneuse, il avait lieu sur le moyen même des roues supportant l'appareil; dans la faucheuse, au contraire, il se produisait sur une jante intérieure presque de même diamètre que les roues elles-mêmes.

Ces deux dispositions différentes sont justifiées par la nature même du travail à exécuter. Il est clair, en effet, que, pour une même surface, le nombre de brins est beaucoup plus considérable dans un pré que dans un seigle ou un froment, et que l'herbe est moins dure à couper que la paille. Pour que l'opération s'effectue bien, il faut donc que, dans le premier cas, le mouvement de va-et-vient des couteaux soit très-rapide et que, dans le second, la vitesse soit diminuée au bénéfice de la force. D'après cela, je crois que c'est à tort que la plupart des constructeurs qualifient leurs appareils du nom composé de faucheuse-moissonneuse, et jusqu'à présent je suis fondé à dire seulement ceci : Il existe de très-bonnes faucheuses et de très-bonnes moissonneuses, mais le même instrument ne peut servir pour les deux cas. Il est donc à désirer que au moyen de quelque système pouvant être introduit ou supprimé à volonté, ce double résultat soit bientôt obtenu. Quoi qu'il en soit, et c'est là le point le plus essentiel, la faucheuse Peltier a travaillé mieux que ne pourrait le faire l'ouvrier le plus habile; la faucheuse Daubrée est parvenue sensiblement au même degré de perfection; et quant à la moissonneuse de ce dernier, ses résultats sont excellents, même dans les terres cultivées à billons. Ces différents appareils peuvent faucher ou moissonner de quatre à cinq hectares par jour. Il est nécessaire de mettre ici les cultivateurs en garde contre les prospectus des constructeurs. Vu la quantité et la nature du travail produit, si l'on veut marcher

longtemps, on ne peut songer à n'employer qu'un seul cheval. Pour récolter un hectare, il faut parcourir dix kilomètres au moins; pour quatre ou cinq hectares, c'est donc en nombres ronds quarante à cinquante kilomètres qu'il faut faire faire par jour à des chevaux, et cela pendant les plus fortes chaleurs. Si l'on veut se tenir dans les limites de la vérité et se rendre un compte exact du prix de revient du travail d'une de ces machines, il est prudent de prendre pour moyenne trois hectares seulement par jour et de joindre à l'intérêt et à l'amortissement du capital la dépense de deux chevaux et de deux hommes pour faucher, de trois manœuvres au lieu de deux pour moissonner; car, quoique la javelle soit bien faite, il existe encore cet inconvénient, qu'il faut la reporter de côté, afin d'éviter que les chevaux et la machine ne repassent dessus.

Tout le monde connaît la faucheuse Nicholson à double effet et le râteau à cheval perfectionné; ces instruments sont tout à fait entrés dans la pratique et l'on ne saurait trop en recommander l'emploi. Les faucheuses sont maintenant presque toutes munies d'une grille destinée à empêcher le foin de tomber sur le cheval et de l'inquiéter; le procédé a parfaitement réussi.

Des batteuses et des égreneuses fonctionnent depuis longtemps dans toute la France. Les systèmes différents peu les uns des autres comme construction et comme résultat. Les uns brisent la paille, les autres la laissent intacte, bonne chose pour certains pays, très-mauvaise pour d'autres, et que les constructeurs produisent à volonté. A ce sujet, je ne saurais faire mieux que de recommander une petite brochure intitulée : Le Conducteur de machines à battre à manège ou à vapeur, par M. Damey, ingénieur-mécanicien et habile constructeur, et éditée à Paris, à la Librairie Agricole de la Maison Rustique, rue Jacob, 28. Elle renferme une foule de bons et utiles renseignements. La maison Damey est une des plus anciennes, des plus connues et des plus habiles pour la construction des instruments agricoles. Presque tous ses instruments ont eu les premiers prix de la région; parmi eux, nous signalerons en passant plusieurs égreneuses, des manèges, des tarares, etc., et une locomobile.

A cause de la vitesse et de la régularité, on donne presque partout la préférence aux machines battant par bout sur celles battant en travers; de reste, des procédés simples permettent de les faire fonctionner à volonté d'une manière ou de l'autre.

Ces machines, pour faire un bon travail, doivent être animées d'une vitesse déterminée; c'est un inconvénient que M. Daubrée a supprimé dans son égreneuse, qui a eu la médaille d'or hors région.

Au lieu de dépiquer l'épi par chocs ou déchirement, il opère par pression et frottement; pour cela, il se sert de cylindres recouverts de caoutchouc tournant d'une vitesse différente et en sens inverse d'un cylindre de fonte, dont la surface est diamantée. Le résultat est parfait, et pas un grain n'est écorcé. La vitesse la plus faible suffit pour égrener, et la machine est assez bien construite pour qu'avec la main et sans effort, un homme puisse la faire marcher. Mais combien durera le caoutchouc? M. Daubrée prétend qu'il résistera deux ans et que les manchons de rechange ne coûtent que 60 francs; soit, mais c'est toujours un embarras et une dépense. J'aime peu l'emploi du caoutchouc dans les machines, surtout quand il doit supporter des tractions. J'approuve complètement l'idée qui a dirigé M. Daubrée dans sa construction de son égreneuse, et j'espère qu'en maintenant le même principe et en employant d'autres corps se détériorant moins vite que le caoutchouc, on arrivera au même résultat; ainsi, par exemple, des lattes de bois élastiques, ou des lamières rembourrées de crin et recouvertes de cuir. Cette modification introduite, je considérerais cette machine comme une des meilleures.

Les tarares construits par Colinot aîné, de la Charité, ont eu le premier prix hors région; ils sont simples de mouvement, bien ajustés, d'un prix modéré, très-légers à la main et fonctionnant très-bien. Il est vrai qu'à l'exemple de leurs voisins du Concours, ils ne projettent pas, par la compression du vent, un poids en fonte d'un kilogramme à une distance d'un mètre, et c'est fort heureux, car on pourrait craindre que le grain ne suivit la même route.

Beaucoup de hache-paille figuraient aussi à l'exposition; on a remarqué surtout celui rotatif de

MM. Heylandt et Sitter, de Colmar, bien équilibré, tranchant admirablement et pouvant, au moyen d'un système fort simple, couper la paille à des longueurs très-variables.

Les coupe-racines sont généralement d'un prix assez élevé et d'un mécanisme compliqué. L'un d'eux, cependant, à un seul pignon, à cylindre vertical et tranchants différents, suivant le sens de rotation, m'a paru réunir les conditions les plus désirables.

On ne saurait trop appeler l'attention sur les pompes centrifuges de Gwinne et Cie, de Londres, dont le privilège, pour une partie de la France, appartient à M. Donnet, cours Morand, 43, à Lyon. La simplicité et la solidité du système, l'absence totale de soupapes, clapets et piston, la quantité de travail utilisé 83 %, son débit extraordinaire, rendent cette pompe essentiellement pratique et avantageuse dans les exploitations agricoles, surtout pour les irrigations et les dessèchements. Il suffira de dire qu'elle est adoptée maintenant par les ponts-et-chaussées et les mines, dans tous les grands travaux, pour que personne n'hésite plus à l'employer lorsqu'il s'agit d'élever l'eau à une hauteur moyenne de quinze à vingt mètres; un manège peut la faire mouvoir. Il est à regretter que le système modifié pour atteindre une plus grande hauteur n'ait pas été exposé. En cela, nous sommes obligés de nous en rapporter au prospectus, qui affirme qu'on peut aller jusqu'à quatre-vingts mètres. Du reste, en passant un marché conditionnel, on pourra toujours se mettre à l'abri de toute dépense inutile.

Les pompes à air comprimé pour arrosages et incendies sont trop connues pour qu'il soit nécessaire d'en donner la description; il suffit de les rappeler.

Parmi les petits objets exposés, je citerai les joints universels en fonte de Normandy-Marini, rue d'Amsterdam, 47, à Paris, qui permettent d'assembler bout à bout, et de rendre complètement étanches des tuyaux de toute nature, à la seule condition d'avoir le même diamètre. Pour ceux de cinq centimètres environ, le prix de revient est à peu près moitié des nœuds de soudure pour le gaz, et la différence est encore plus forte que les soudures pour conduite d'eau.

L'opération est aussi simple que possible, et quiconque peut la faire. En effet, il suffit :

- 1° D'engager sur chaque tuyau une bride ayant une cavité circulaire tournée du côté de l'extrémité;
- 2° D'y placer sans faux plus une rondelle en caoutchouc;
- 3° De ramener les brides contre les rondelles, de façon à loger celles-ci dans les rainures;
- 4° D'introduire les deux tuyaux dans une bague;
- 5° De serrer progressivement et jusqu'à refus deux boulons reliant les extrémités des brides.

On remarque encore près de là les systèmes de ruches à plusieurs compartiments de M. Thibaudier, de Lyon; et enfin l'appareil laveur de M. Stéphane Geoffroy, de Roanne.

Cet appareil, destiné à l'analyse physique des terres, remplace l'instrument de Mazure, avec l'avantage d'être monté facilement et sans frais. Construit avec une rustique simplicité, il peut être employé par tous les cultivateurs, les plus pauvres. Une fiole quelconque, une vessie et deux tubes de sureau ou de toutes autres tiges à moelle, suffisent pour l'établir. Cette ingénieuse idée est réalisable dans les plus humbles ménages, et elle popularisera des essais jusque là faits rarement, à cause du prix élevé des appareils indiqués. Son auteur a mérité du jury une mention honorable.

Nous le félicitons surtout d'avoir démontré que l'étude est accessible pour toutes les bonnes volontés, dans toutes les positions, et qu'il est possible, en cherchant un peu, de mettre les procédés de la science les plus sérieux trop, mais souvent très-couteux, à la portée des plus modestes fortunés.

Pour terminer cette longue énumération, il me reste à parler des locomobiles et des manèges, qui étaient au nombre de trente à quarante au concours. Il n'est pas possible d'entrer dans l'examen particulier de chaque système; aussi, je me contenterai de quelques considérations générales qui pourront servir de base aux personnes qui désireraient en acheter.

Quelques constructeurs se sont préoccupés de rendre les locomobiles aussi légères et facilement transportables que possible. Plusieurs machines, parfaitement construites d'après ces idées, ont été présentées; néanmoins, je ne conseillerai pas

aux agriculteurs de leur donner la préférence, et voici pourquoi : Pour obtenir une pression élevée et soutenue avec une petite chaudière et un petit foyer, il faut un homme sans cesse occupé à entretenir le feu et à surveiller la pompe d'alimentation. Sa présence continuelle est indispensable, sous peine d'arrêt dans la machine, pour défaut de pression ou de coup de feu dans la chaudière. Il faut donc faire entrer, dans la dépense quotidienne de la locomobile, le prix de la journée d'un chauffeur, qui ne pourra faire autre chose et que nous évaluons à 4 francs par jour. Si, au contraire, on possède une machine bien établie, à l'abri des accidents que je viens de signaler par suite de la dimension plus considérable de certaines de ses parties, il est évident que le chauffeur pourra généralement être utilisé au travail même de l'instrument mis en mouvement par elle et que le prix de sa journée ne devra plus être imputé à celle-ci. Ainsi que je l'ai déjà dit plus haut, une locomobile ne peut être louée avec avantage dans une ferme, qu'autant qu'il y a du travail pour trois jours au moins et que son transport n'excèdera pas cinq ou six kilomètres. Dans cette hypothèse, une machine de dimensions très-réduites coûtera donc 12 francs de plus qu'une machine Damey ou Daubrée par exemple; à la vérité, il faudra déduire la différence de prix de transport, mais, admettant que celles-ci pèsent une tonne de plus que les premières, un cheval supplémentaire suffira et ne coûtera jamais plus de 5 francs. Si la locomobile travaille plus longtemps dans le même endroit, l'écart sera donc encore plus grand, et, en définitive, pour une semaine entière, on devra admettre que les très-petites machines coûteront environ 15 francs de plus que les autres.

La culture à vapeur ayant été reconnue non-seulement possible mais encore avantageuse, on ne peut songer à y employer les locomobiles exposées au Concours régional, dont la force ne dépasse pas en général quatre à cinq chevaux, car il faut dix chevaux, en moyenne, pour labourer. Il est bien évident, d'un autre côté, que si on n'utilise, pour égrener ou pour tout autre travail de l'agriculture, que quatre chevaux d'une locomobile doublée à l'état ordinaire d'une puissance de dix chevaux, la dépense sera plus considérable que si on employait une machine dont la force normale est de quatre chevaux. En se plaçant donc au point de vue d'une exploitation générale de la vapeur, il devient indispensable :

1° De posséder une locomobile d'une force nominale de dix chevaux ;  
2° D'appliquer un système très-simple, permettant de l'employer économiquement à quatre chevaux, tout en y maintenant un feu actif, ce qui est le meilleur procédé pour avoir un chauffage régulier et une pression constante. Ce problème est susceptible de plusieurs solutions, et je me bornerai d'indiquer entre autres la diminution de la surface de chauffe, au moyen de l'abstraction d'un certain nombre de tubes bouilleurs par une plaque mobile.

La simplicité des machines anglaises est plutôt apparente que réelle, car bon nombre d'organes sont cachés par une chemise, qui les met à l'abri de tout accident, et empêche la condensation de la vapeur. Les réparations doivent donc être plus rares mais plus coûteuses que lorsque tout est à découvert; cependant, en tenant compte des circonstances qui peuvent influer sur le fonctionnement d'une locomobile, on reconnaît que, sauf certains cas exceptionnels, ces réparations ne doivent généralement être nécessaires qu'au moment où, à la suite d'un service prolongé, la chaudière elle-même doit être ressuivée en entier; dès lors, les dépenses ne sont pas sensiblement augmentées par l'enlèvement de l'enveloppe qui est indispensable dans tous les systèmes. Pourvu que les cylindres et les articulations puissent être facilement atteints et graissés en tout temps et que la condensation soit partout évitée, ce sont là les points essentiels. Quant aux foyers et à la chaudière, le système des locomotives de chemins de fer est sans contredit le meilleur; malheureusement, certains constructeurs ne se préoccupent pas assez des boîtes à vapeur et de la hauteur de l'eau au-dessus des tubes bouilleurs.

Pour les manèges, plus l'action de l'attelage est directe, moins il y a d'engrenages; plus les transmissions sont simples, meilleurs ils sont. Il en existe un grand nombre de fort bons. Je signalerai notamment ceux de Damey, dans lesquels, non sans raison, le cheval agit en poussant au lieu de tirer.

Quelques constructeurs de machines et de manèges sont tombés dans une faute grave; c'est d'éloigner beaucoup trop des papiers les poulies de transmission: il en résulte des frottements considérables et inutiles, et la nécessité d'augmenter les dimensions de l'arbre moteur; ce qui est toujours mauvais.

En résumé, maintenant, les diverses opérations de la culture peuvent être faites facilement et avantageusement au moyen de fort bons instruments dont nous avons décrit les principaux; mais dans leur achat, il importe d'agir avec prudence. Il faut se méfier de ces brillantes couleurs, vertes, bleues, rouges, jaunes, qui flattent le regard et ne sont souvent employées que pour tromper l'acheteur et détourner son attention de quelques vices de construction.

En agriculture, les outils les moins chers ne sont pas toujours le meilleur marché; il faut préférer ceux qui durent le plus longtemps et dont l'amortissement du capital, se répartissant sur un plus grand nombre d'années, est moindre par journée de travail.

Aussi, quand on veut se procurer quelque instrument, a-t-on tout avantage à s'adresser aux grandes maisons de construction connues déjà pour leur probité et leur habileté, de préférence à ces malheureux inventeurs et expositifs dont les perfectionnements consistent souvent à peindre en jaune ce qui était bleu, à retourner ou à supprimer même un boulon indispensable.

Une expérience raisonnée et prolongée peut seule déterminer la valeur absolue d'un instrument; à ce propos-là, je crois donc devoir me joindre à toutes les personnes compétentes et exprimer le vœu qu'à l'avenir, dans l'intérêt général, le jury des concours n'ait plus à examiner, comme cela se pratique actuellement, en un jour ou deux au plus, trois ou quatre cents machines de toutes natures. Que toute liberté soit laissée d'exposer chaque année tous les instruments imaginables, mais que le concours ne porte que sur des catégories déterminées et restreintes, et

alors, comme il sera possible de faire fonctionner chaque appareil pendant plusieurs heures, une médaille d'or, donnée dans de telles conditions, aura un mérite tout particulier et absolu, surtout si on peut établir la comparaison entre tous les instruments exposés dans les différents concours régionaux de France. De cette manière, on verra disparaître ces étranges anomalies qui se produisent quelquefois, et, tel instrument fort médiocre, qui n'a eu qu'une médaille de bronze dans une région, n'obtiendra pas une médaille d'or dans une autre, où il se sera trouvé seul quelquefois, ou bien n'aura pas été suffisamment examiné.

Quant au Concours régional de Roanne, nous devons nous féliciter d'une manière particulière du jury, qui a fonctionné avec un zèle à toute épreuve et dont les décisions doivent avoir une importance toute spéciale, si on tient compte de sa remarquable composition.

Nous trouvons, dans le *Morning-Post* du 23 mai, l'article suivant, dont nous donnons la traduction littérale :

« Le Concours International de labourage à vapeur, qui a eu lieu à Roanne, dans le département de la Loire, a été un grand succès pour les inventeurs et les constructeurs des machines, et aussi pour les propriétaires des terrains difficiles et résistants des pays et des départements voisins.

Ce succès a été véritablement si complet, que la question de l'usage général des appareils à vapeur pour l'agriculture, dans les terrains qui offrent en France le plus de résistance, doit être considérée maintenant comme une chose acquise; en d'autres termes, et comme un journaliste français l'a dit, la vapeur dans les champs est aujourd'hui passée dans le domaine des faits; c'est, du moins, ce qui résulte de ce qui a eu lieu à Roanne. C'est donc une bonne occasion pour nos constructeurs, qui pourront fournir ces sortes d'appareils que nos voisins auront certainement à leur demander pour les besoins de leurs cultures.

Les épreuves des diverses machines concurrentes ont eu lieu du 29 avril au 8 mai, à environ trois milles de Roanne, sur un terrain choisi à cet effet, dans la propriété du très-hospitalier M. Michelin, en présence du Sous-Préfet, du Maire de Roanne, des membres de la Commission et de la Société d'agriculture, et devant un jury spécial, composé de MM. le comte Benoist d'Azy, Pepin Lehalleur, Charles Jobez, Tisonnier, Pluchet, et de MM. W. Fisher Hobbs, T. J. Thackeray et Jacob Wilson.

Trois Français, MM. le marquis de Poncins, le vicomte de Baulny et E. Ganneron, et deux Anglais, MM. Fowler et Howard, s'étaient inscrits comme concurrents.

M. Fowler, cependant, n'a pu amener son appareil en temps voulu, et il n'a pas pris part au Concours, au grand regret de la Commission.

La machine de M. Ganneron fonctionnait comme pichouche, et était mise en mouvement par une locomotive à vapeur à laquelle elle est adaptée et qui parcourt le terrain sur lequel elle travaille.

La machine du marquis de Poncins a fonctionné principalement comme défonceuse.

L'appareil de MM. Howard, qui opère comme charrieur, comme cultivateur et pour le défonçage des sous-sols, est bien connu en Angleterre.

Les deux appareils du marquis de Poncins et de MM. Howard étaient mis en mouvement par des machines à vapeur fixes et placées sur un terrain adjacent.

Un journaliste français, donnant la description de la machine Howard, s'est exprimé ainsi : *L'élégance de la forme, l'effet remarquable de cet énorme soc de charrieur qui ayant l'air de se jouer avec indifférence des obstacles qui lui sont opposés, retourne une grande masse de terre, la rapidité de ses mouvements et la facilité de ses opérations ont captivé l'attention des spectateurs et excité l'admiration de ses adversaires eux-mêmes.*

Il a été établi, cependant nous ne garantissons rien à cet égard, que la dépense, pour le travail de la machine de M. Ganneron, est d'environ 1 liv. 10 sh. par hectare; que l'appareil du marquis de Poncins dépense environ 3 liv. 10 sh. par jour de travail, en effectuant un labour d'un peu plus d'un hectare; et que celui de MM. Howard labouré deux hectares; et demi, dans une journée de 10 heures, avec une dépense de 15 sh. par hectare.

Le jury, composé, comme nous l'avons déjà dit, de gentlemen français et anglais, a accordé à MM. Howard le 1<sup>er</sup> prix, de 100 liv. et une médaille d'or; au marquis de Poncins, le 2<sup>e</sup> prix, de 80 liv. et une médaille d'argent; et à M. Ganneron, le 3<sup>e</sup> prix, de 40 liv. et une médaille de bronze.

Les prix ont été distribués par M. le duc de Persigny, qui a prononcé un discours avec un talent remarquable et universellement reconnu. Ce discours, qui a eu un assez grand retentissement pour que nous n'ayons pas à en parler ici, a causé une satisfaction générale à tous ses auditeurs.

Un devoir très agréable, dit notre correspondant, lui reste à remplir; c'est de reconnaître l'urbanité, la parfaite politesse, la libéralité sans limite des membres de la Commission internationale et des habitants de Roanne pour leurs hôtes étrangers, et particulièrement leur hospitalité sans bornes pour les Anglais. Quelles que puissent être les opinions exprimées au sujet de l'entente politique et cordiale de la France et de l'Angleterre, pas une ombre de doute ne peut trouver place dans l'esprit des hôtes des gentlemen Roannais que l'entente sociale et cordiale entre Français et Anglais n'ait été complète dans cette circonstance.

Le comte de Vougy, président de la Commission internationale, qui avait en la politesse d'inviter les membres du jury à accepter l'hospitalité dans son château, a droit aussi à leurs plus chauds remerciements, soit pour la courtoisie de vieille tradition française avec laquelle il les a reçus, soit pour son empressement à mettre sa maison, ses domestiques, ses équipages et sa table à leur entière disposition.

Tout cela indique l'intérêt agricole qui s'éveille en France, et les grands propriétaires reconnaîtront dans peu de temps qu'il est profitable et agréable pour eux de prolonger leur séjour dans leurs terres et d'aider à l'amélioration de leurs propriétés en y appliquant la science de l'agriculture moderne.

Nous sommes persuadé que nos lecteurs partageront le plaisir que nous a causé l'article du *Morning-Post*, écrit avec un excellent esprit de cordialité et un entrain du meilleur aloi. Nous remercions son très-gracieux auteur d'avoir si bien jugé de l'hospitalité de la ville de Roanne et des bonnes intentions de ses habitants. Les honorables étrangers dont le Concours nous a amené la visite ont été pour nous les bienvenus, et nous aurions voulu pouvoir leur faire encore meilleur accueil. C'est particulièrement avec une grande satisfaction que nous avons vu nos voisins d'Angleterre nous apporter ces instruments perfectionnés d'une agriculture plus avancée que la nôtre, et le seul sentiment que nous en avons éprouvé a été un vif désir de les suivre dans la voie où ils nous ont précédés, avec l'espoir de devenir un jour leurs émules, peut-être même quelquefois leurs vainqueurs.

Nous nous croyons autorisé à profiter de cette bonne circonstance, pour prendre la parole au nom des habitants de la ville de Roanne et du département de la Loire, et d'adresser leurs remerciements aux hommes distingués qui ont bien voulu accepter les pénibles fonctions de jurés, et les ont remplies avec une infatigable persévérance, avec une scrupuleuse et consciencieuse exactitude, qui ont fait une impression profonde sur ceux qui en ont été les témoins. Nous les prions de recevoir ici l'expression de notre sincère gratitude.

Comme l'auteur de l'article du *Morning-Post*, nous aussi, avons fait nos observations; et nous avons remarqué que cette entente cordiale dont il parle avec un si heureux à-propos s'est également établie de la manière la plus complète entre les jurés des deux pays, unis dans un même sentiment, celui d'aider au progrès de cette agriculture, objet de leurs soins les plus assidus, de leurs études les plus chères.

Nous souhaitons de bon cœur que ce soit l'heureux présage d'une union non moins intime, non moins confiante entre les deux grandes nations qu'ils représentaient au Concours de Roanne. Nous pensons qu'elles emploieront toujours mieux leur temps à s'apprécier et à s'instruire mutuellement, qu'à se jalouser et à se combattre.

Après des chaleurs excessives, qui poussaient avec vigueur toutes les récoltes, la température s'est tout à coup abaissée à la suite d'une légère pluie, au point que, dans la nuit du 24 au 25, il a gelé dans plusieurs quartiers des environs de Roanne, surtout dans les propriétés situées le long de la Loire. Nous n'avons pas entendu dire que la vigne ait du mal, mais beaucoup de pommes de terre et de haricots ont été atteints. C'est un phénomène extraordinaire qu'une température aussi basse au 25 mai. Pendant deux ou trois jours, les habillements légers n'étaient plus de saison.

La maison des *Petites Sœurs des pauvres*, établie à Roanne depuis sept ou huit ans, est très-aimée, et se n'est que justice. Le but de ces humbles religieuses, — si prodigieuses pour les autres et si oubliées d'elles-mêmes, — est, on le sait, de recueillir de pauvres vieillards, et de leur donner tous les soins que la charité la plus active peut seule inspirer.

La Providence entoure de son évidente protection ces anges de la vieillesse. Les *Petites Sœurs* n'ont rien par elles-mêmes; elles ne possèdent aucune ressource; mais elles parcourent la ville, elles vont de maison en maison, demandant pour leurs protégés. Dieu bénit leurs pas, leurs démarches sont fructueuses, et le pauvre comme le riche dépose entre leurs mains, l'un son obole, l'autre son aumône plus abondante. Leur œuvre, si éminemment populaire, rencontre les plus vives sympathies à Roanne, comme partout où une nouvelle maison se fonde. Nous ne voulons citer pour preuve de cette vénération dont on entoure, dans notre ville, ces amis du peuple, que l'empressement que l'on met à assister à la procession du Saint-Sacrement qui se célèbre chaque année dans leur établissement.

Cette année, selon leur usage, la procession de la Fête-Dieu a eu lieu jeudi, 26 mai. Elles avaient embelli de leur mieux les endroits par où devait passer le Saint-Sacrement. Un reposoir, simple et sans luxe mais décoré avec goût et élégance, s'élevait au milieu du clos. Sur tout le parcours de la procession, étaient dressés de distance en distance des arcs de triomphe d'une structure gracieuse et légère. La procession s'est faite avec une grande solennité. Le Saint-Sacrement était porté par M. Ampère, curé de Notre-Dame-des-Victoires. Les vieillards, — sous leurs plus beaux habits et tout heureux de tant de sympathie, — ouvraient la marche de la procession; nous avons remarqué dans le cortège: le principal et les professeurs du collège, des membres du clergé des paroisses de la ville, un grand nombre de frères des Ecoles Chrétiennes, la Fanfare et les élèves du collège, etc. Une foule immense formée de toutes les classes de la société de notre ville, se pressait à la suite du Saint-Sacrement. Toutes ces personnes étaient venues dans un même sentiment de piété, mais aussi de profonde sympathie pour les œuvres des *Petites Sœurs*. La Fanfare du collège, alternant avec les chants sacrés, a donné avec entrain quelques-uns des beaux morceaux de son répertoire; et n'a pas été un des moindres ornements de cette belle fête.

Il y avait quelque chose de profondément touchant dans cette fête où une foule extraordinaire était accourue fêter, dans la maison du pauvre et en compagnie des pauvres, le *Dieu mendiant* de Bethléem. Heureux le pays qui sait si bien apprécier l'admirable mission, le dévouement héroïque de ces servantes du Seigneur, qui mettent au service d'hôtes que les infirmités leurs rendent plus chers, tout ce que Dieu leur a départi de force et d'intelligence!

Dans la nuit du 2 au 3 avril dernier, des voleurs s'introduisirent chez MM. Déchelette frères et Lapoire, et s'emparèrent de plusieurs paquets de coton, environ 5 kilogrammes. Vainement ils ont été recherchés, on n'a pu les reconnaître.

Quelques ouvriers, à Roanne, fabriquent pour leur compte des pièces de cotonne qu'ils vendent ensuite, mais ne font le commerce que de ce qu'ils confectionnent.

M. le commissaire, guidé par certains indices, se présenta chez plusieurs d'entre eux pour leur demander d'où provenait le coton qu'ils employaient. Ils ne purent montrer aucune facture. Ils désignèrent plusieurs personnes chez lesquelles ils déclarèrent avoir acheté leur coton filé, et en effet plusieurs de ces négociants reconnurent leur en avoir livré. Néanmoins peu satisfait de leur réponse, M. le commissaire saisit le coton.

Il paraîtrait, d'après cela, que la fabrique roannaise a ses piqueurs d'once comme les fabriques de soieries de Lyon et de Saint-Etienne; car nous avons entendu dire que les fabricants de notre ville se sont portés partis civile par l'entremise de notre nouvelle chambre de commerce, afin

qu'une instruction judiciaire vienne faire connaître la provenance du coton que ces individus emploient.

Lorsque nous avons l'honneur de faire partie du conseil des *Prud'hommes*, nous avons été frappés de la manière vicieuse, selon nous, d'opérer avec leurs ouvriers travaillant au dehors. Ils ne peuvent pas reconnaître si l'ouvrier emploie toute la matière qu'on lui donne, ou s'il en détourne une partie. Lorsque le fabricant délivre le coton, il le pèse, et lorsqu'il reçoit la pièce tissée, il la repèse et exige un surcroît de poids, pour le chas ou la colle qui entre dans le tissage. Ce poids est très arbitraire et induit en erreur fabricant et ouvrier, selon la quantité de chas que ce dernier emploie, ou le degré d'humidité de la boutique dans laquelle il travaille. Souvent on accuse un ouvrier à tort, et d'autres fois celui qui aura pu détourner de la marchandise rendra un poids plus élevé.

Ne serait-il pas possible d'opérer différemment? Le coton livré à l'ouvrier se compose de flottes qui ont une circonférence et un nombre de tours déterminés. Il nous semble qu'un simple calcul devrait faire connaître si tout le coton livré a été employé. On sait le nombre de fils qui entre dans la chaîne, on peut compter le nombre de passées de la trame, contenu dans un, deux, trois ou dix centimètres. Ces bases une fois connues, le fabricant doit savoir la longueur et la largeur de la pièce que doit lui rendre l'ouvrier, pour le coton qu'il lui a livré et la quantité qui lui reste en main, s'il n'a pas été tout employé. De cette manière, le fabricant serait moins sujet à être volé, et ne s'exposerait pas à accuser un ouvrier probe et consciencieux.

En reconnaissant sa marchandise au poids, le fabricant sera toujours exposé à être volé; l'ouvrier peu délicat trouvera toujours moyen de charger sa coupe de chas ou d'humidité.

Le 24 de ce mois, le nommé Etienne Monnier, dit Antoine, né à Saint-Bonnet-des-Quarts, propriétaire à Saint-Haon-le-Châtel, entrait dans plusieurs auberges de Pouilly-sur-Charlieu, et, après avoir fait une minime dépense, donnait en paiement une pièce fautive de 5 fr., à l'effigie de Louis-Philippe et un millésime de 1847. Dès qu'on s'aperçut de cette fraude, les habitants de Pouilly s'emparèrent de cet homme et le conduisirent chez M. le Maire. Livré entre les mains de la gendarmerie, on a trouvé sur lui quatre autres pièces fausses qu'il cherchait à faire disparaître. Il avait aussi 87 fr. en menue monnaie, qui provenaient probablement d'autres pièces fausses qu'il avait échangées.

Pour sa défense, il s'est borné à dire que ces pièces lui avaient été remises sur la place du marché de Roanne, par un homme qui lui avait échangé une pièce d'or.

Ces pièces sont assez bien imitées. On dit qu'elles sont en matière composée avec du zinc, et frappées à l'aide d'un balancier et saturées d'argent. On peut pourtant facilement les reconnaître; elles sont un peu plus épaisses, et les mots : *Dieu protège la France*, qui sont autour de la pièce, au lieu d'être gravés en relief, sont en creux et mal gravés.

Une perquisition opérée à son domicile a fait découvrir une forge, des moules, des timbres, des métaux, des liquides, diverses substances, et des ouvrages spéciaux, pouvant fournir des indications à la malheureuse industrie à laquelle il se livrait.

#### Concours musical de Lyon

Nous recevons, à propos du concours musical de Lyon, la lettre suivante, que nous nous empressons d'insérer.

Monsieur le Rédacteur, Les éclatantes marques de sympathie données par la ville de Roanne à sa jeune Fanfare, à son retour de Lyon, m'ont fait croire que vos lecteurs liraient avec plaisir un récit détaillé du voyage de la lutte et des succès de nos compatriotes.

Entre donc en matière, Monsieur le Rédacteur, et si une juste critique trouve à redire à ma rapide narration, je me retrancherai derrière l'enthousiasme inusité de lundi soir et je dirai à mon Zoile : N'avez-vous pas aussi crié bravo!

Mais par quoi commencerai-je? faut-il vous dire, *ab ovo*, comme quoi les deux morceaux de concours imposés, envoyés, un mois à l'avance par le comité Lyonnais, n'ont pu avoir en définitive que dix jours d'étude, à cause de nos nombreuses exécutions faites au concours régional et qui ont empêché les répétitions. Faut-il signaler toute la persistance déployée par nos jeunes musiciens, et surtout par leur chef, qui n'ont pas reculé devant trois répétitions par jour pour réparer le temps perdu, et cela avec les mêmes éléments pour la Fanfare que pour la Chorale? Je risquerai fort d'être taxé d'indiscrétion pour cet aveu; mais je le dois à la vérité comme tout le reste de mon récit.

Quoi qu'il en soit, nous voici en chemin de fer (si le lecteur ne trouve pas la transition trop brusque). Un temps orageux se prépare, de larges gouttes commencent à tomber et se changent en une pluie battante, qui ne peut rien contre la gaieté proverbiale de nos voyageurs. On prend à chaque station de nouvelles sociétés: Feurs, Monthobion, Boën et Saint-Just-sur-Loire, apportent au train leur contingent de musiciens et de voyageurs. On fraternise avec les nouveaux venus, on chante, on rit, et finalement on arrive. Il était près d'onze heures du soir.

Que vous dirai-je de la première nuit passée à Lyon, la veille du concours? Etait-il nuit, d'abord? on aurait pu en douter, si on en avait jugé par la manière de dormir de nos musiciens. Il y avait peut-être bien complicité du maître d'hôtel, en ce qui concerne la literie et la chambre à coucher, mais le résumé, en fait de sommeil, a été zéro pour toute la société. A 6 heures du matin, fouteurs et victimes, les yeux bien rouges, se réunissaient dans la cour de l'hôtel pour réparer les quatre morceaux de concours. Vite on court déjeuner, il est huit heures. On va commencer le concours à première vue. On se rend, en jouant des pas redoublés, à la Martinière; c'est là que 7 sociétés rivales attendaient l'heure de la lutte.

Enfin les portes s'ouvrent pour les Roannais, après une demi-heure d'attente. La cour retentit encore des bravos décernés à la société de Villefranche; on se place dans un silence et une émotion qu'on comprendra; personne ne connaissant quelle sorte de danger il aurait à courir. Le signal est donné et les premières notes du pas redoublé inconnu s'élancent majestueuses et vibrantes, comme s'il se fût agi d'une vieille connaissance. De bruyantes acclamations saluent la fin du morceau et viennent donner du courage à nos compatriotes pour le reste de la journée.

Il en était besoin; peu de Sociétés ont eu plus d'occupation. A peine le concours à vue était-il terminé, que l'heure du défilé était arrivée. Il fallait venir prendre sa place. Nous laisserons nos amis faire la tournée en question et récolter leur ample moisson de fleurs et de bravos. Le défilé était superbe; les grandes rues de Lyon formaient le plus magnifique coup d'œil, en même temps qu'elles présentaient par leur sonorité un effet double à la moindre Fanfare. C'est vous dire que la vigueur relativement supérieure de la Fanfare de Roanne y a ressorti aussi bien que celle des vieilles Sociétés ses aînées, actuellement ses rivales. Je n'ai pas besoin de vous dépeindre la majesté de l'ensemble de ces 250 Sociétés, la variété de leurs bannières et de leurs costumes, l'immense population qui couvrait les rues, les



fer. — Il existe une grande maison, bourgeoise et de vastes bâtiments d'exploitation. — La contenance totale en vignes, prés, terres, étangs, jardins, aïances et dépendances, est de 33 hectares; son terrain est de première qualité et tout fromental.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Frédéric SUCHET fils, de Saint-Haon-le-Vieux, qui habite le château; et, pour traiter, à M. ALLIER, notaire à Ambierle, et à M. ROFFAT, notaire à Saint-Haon-le-Châtel, chargés de la part de M. Sichel père.

**Changeement de domicile**  
**REHEISER AINÉ**

A l'honneur de prévenir le public que son Magasin de meubles, situé rue Impériale, 32, a été transféré même rue, 35, en face de la rue Marengo.

On trouvera toujours chez lui un grand assortiment de meubles, billards, sièges et sommiers.

**A louer**  
**A la Toussaint prochaine**  
**LE CABARET DE L'ANCRE**

Près du café des Mille Colonnes, au Coteau. S'adresser, à M. REMONTET dit MARQUIS, café de l'Orient, au Coteau.

**RHUMS & CAFÉS**  
**De la MARTINIQUE**

M. BOLLUD, confiseur, rue de la Paroisse, à Roanne, conserve seul le dépôt de mes produits, qui ne seront vendus que revêtus de ma signature: HOUDAILLE.

On trouve, dans la même maison, les produits de la Grande-Chartreuse, Vins fins et Liqueurs de premier choix.

**A LOUER**  
**A la Toussaint prochaine**  
**UNE MAISON**

Située au faubourg de Clermont, à l'angle de la rue du Rivage et de la route de Clermont, et occupée par le sieur Planche, boucher et aubergiste.

Elle se compose de rez-de-chaussée, premier et second étages, écurie et remise, hangar et cour, et conviendrait parfaitement pour une fabrique de cotons.

S'adresser à M. DUMAS, boulanger, route de Clermont.

**DÉPURATIF DU SANG**

Le Sirop concentré de Salsepareille de QUET AINÉ, guérit radicalement les Maladies syphilitiques récentes ou invétérées, les Affections de la peau, les Dartres, les Scrofules, les Rhumatismes, les Vices du Sang et Acrotés des Humeurs. Ce dépuratif offre l'avantage d'être peu coûteux, d'agir en toute saison et de dispenser des tisanes. Une instruction est avec chaque Bouteille. — Dépôt à Roanne, à la pharmacie ROUBAUD, rue Impériale; à Saint-Etienne, M. DIDIER, rue Royale, 3; à Mâcon, M. MOSSEL; à Lyon, rue de la Préfecture, 3.

**VINS DE BORDEAUX**  
**MÉDOC & SAINT-ÉMILION**

en pièces, demi-pièces et quarts  
Récoltes de 1862 et 1863.  
S'adresser à M. CORIN fils, marchand de charbons, quai du Bassin, à Roanne. 20-18

**FONDS DE MARCHAND DE FER**  
**ET A LOUER**  
**UNE MAISON**

Nouvellement construite  
Le tout situé au Coteau.  
S'adresser à M. GONTIER.

**A louer**  
**A la Toussaint prochaine**  
**FONDS DE BOULANGERIE**

Situé à la Farge, commune de Riorges.  
Ce fonds de boulangerie, sis à un kilomètre de Roanne, et à un kilomètre du boulanger le plus près du lieu, entouré d'une population de 200 ménages, se compose de trois pièces, avec cave y attenante, et d'une petite pièce de jardin. Ledit fonds pourrait, au besoin, servir à l'exploitation d'une auberge ou d'une épicerie.

S'adresser, pour traiter, au sieur Montlhuc, propriétaire, place du Creux-Granger, 5, à Roanne.

**A VENDRE A L'AMIABLE**  
**MAISON**  
**ET**  
**FONDS DE CAFÉ**

A Saint-Germain-Laval.  
Bonne position et belle clientèle.  
S'adresser à M. FOURNEL, à Saint-Germain-Laval. 6-6

**FABRIQUE**  
**D'APPAREILS DE CHAUFFAGE**

Rue Impériale, 13.  
**DAUBET**  
TOLIER FUMISE  
Ancien ouvrier de la maison Boulier et C<sup>ie</sup>, successeurs de Baillly, à Lyon.

Vient d'établir à Roanne un atelier de construction d'appareils portatifs et de fourneaux maçonnés de toute dimension, pour la cuisine, les mieux perfectionnés qui aient paru jusqu'à ce jour.

Intérieurs de cheminées en cuivre et en tôle, sur commande.

Calorifères dits thermostats économiques et salubres. Grillades et tournebroches à hélice et à ressort.

Construction de chaudières pour fourneaux de toute dimension, en cuivre et fer battu.

Il se charge de toutes réparations à des prix très-modérés.

**BITUME**  
**M. GENOT**

Marchand de charbon  
Rue Sainte-Anne, quartier des Baraques-Mulsant, à Roanne

Tient un dépôt de bitume pour cours et trottoirs, et se charge de son application.

**ON DEMANDE** de bons COURTIERS d'annonces et d'abonnements pour un journal politique.

Fortes remises.  
Ecrire franco à M. H. BÉON, rue de Lagny, 48 et 50, à Paris. L. B. 5-5

**A VENDRE**  
**POUR CAUSE DE DÉPART**  
**UN FONDS DE CAFÉ**

Situé au faubourg Saint-Clair. 3-2  
S'adresser à M. BERGER, qui l'exploite.

**MAUX DE GORGE**  
**INFLAMMATIONS DE LA BOUCHE**  
**PASTILLES DE DETHAN**  
au sel de BERTHOLLET  
(Chlorure de potassium)  
Unique remède contre les maux de gorge et les inflammations de la bouche. Elles rendent la souplesse au gosier, la fraîcheur à la voix, corrigent la mauvaise haleine, détruisent l'irritation causée par le tabac, et combattent les effets si désastreux du mercure.

**OPIAT DE DETHAN**  
Dentifrice au sel de Berthollet  
Recommandé aux personnes dont les dents se déchaussent et s'ébranlent, dont les gencives saignent, et à celles qui font usage de mercure. Il entretient la blancheur des dents.

**ÉLIXIR, POUDRE DE DETHAN**  
Dentifrices au sel de Berthollet  
Parfum et saveur agréables, hygiène parfaite, telles sont les qualités de l'Élixir et de la Poudre dentifrices pour la toilette de la bouche; ils s'emploient concurremment.

DÉPÔTS:  
A Paris, rue du Faub.-St-Denis, 90.  
A Roanne, chez M. ROUBAUD, ph.

**MALADIES DE LA PEAU**

Le remède contre les Herpétiques de Bidot, Ph. Ch. 100 r. St-Lazare, Paris, guérit dartres, boutons, rougeurs, taches, démangeaisons, pellicules, engelures, maux de nez, oreilles, etc.

Essence de Salsepareille iodurée, de Bidot, à l'intérieur comme dépuratif du sang et des humeurs dans les affections de la peau, scrofuleuses et syphilitiques. 4 f. le fl.; 20 f. les 6.

A Roanne, pharmacie Roubaud.

**M. BADAUL**  
FACTEUR-ACCORDEUR

**DE PIANOS & D'HARMONIUMS**  
Établi à Saint-Etienne.

A l'honneur d'informer qu'il se rendra à Roanne dans les premiers jours de juin, pour y faire les ventes, les accords et les réparations qui lui seront confiés.

Les personnes qui désirent favoriser M. BADAUL, d'un ordre, sont priées de l'adresser, hôtel du Nord.

**A LOUER DE SUITE**  
**POUR CESSATION DE COMMERCE**  
**ET CAS DE MALADIE**  
**UNE AUBERGE**  
RÉPARÉE A NEUF

S'adresser au sieur BONNEBAS, faubourg Clermont, n° 20, à Roanne.

**Chez M. MICHAUD, rue de la Paroisse**  
**A ROANNE**  
**DÉPÔT SPECIAL DES**  
**ÉLIXIRS, BOULES D'ACIER & LIQUEURS VÉRITABLES**  
**De la GRANDE-CHARTREUSE**

**LIQUEURS TRAPPISTINE**  
Et de la Côte-Saint-André (Isère).

**VIEUX COGNAC**  
**ET RHUM SUPÉRIEUR**  
**SPÉCIALITÉ DE CAFÉ**  
**THÉ, CHOCOLAT & TAPIOCA du BRÉSIL**

**Compagnie des Verreries de Blanzay**  
**BOUTEILLES, CRUCHONS, BOCAUX**  
De toutes formes et de toutes nuances  
**GROS ET DETAIL**  
S'adresser à M. SÉBASTIEN BARGE, agent de la C<sup>ie</sup>, quai du Bassin  
**A ROANNE**

**AVIS IMPORTANT**  
**MM. DUCHESNE**  
**DENTISTES DE PARIS**  
Ont l'honneur de prévenir le public que, pour satisfaire aux nombreuses demandes qui leur ont été adressées, ils se rendront à Roanne, tous les mois, pour y séjourner 2 jours seulement, le 3 et le 4. Hôtel du Nord, chez M. Charbonnier.  
Eau prophylactique pour les soins hygiéniques de la bouche et la guérison des maux de dents. Produit de MM. DUCHESNE. Dépôt: chez M. CHAMBOSSÉ, coiffeur, rue des Bourrassières, 4.

**PLUS DE CHEVEUX BLANCS**  
**MÉLANOGENE**  
**De DUCOUILLIÈRE AINÉ, de ROUEN.**  
Pour rendre à la tête en toutes nuances les cheveux et la barbe, sans danger pour la peau et sans aucune odeur. Cette Teinture est supérieure à toutes celles employées jusqu'à ce jour.  
Prix: 6, 12 et 25 fr. — Fabrique à Rouen, rue St-Nicolas, 39. — A Paris, chez M. LÉGRAND, parfumeur, 217, rue St-Honoré.  
A Roanne, chez M. MONTVENOUX, coiffeur-parfumeur, rue de la Paroisse

**PHOSPHATE DE FER**  
Médicament ferrugineux aussi remarquable que le PHOSPHATE DE FER, aussi toutes les sommités médicales du monde entier l'ont-elles adopté avec un empressement sans égal dans les annales de la science. Les pâles couleurs, maux d'estomac, digestions pénibles, l'émélie, les convalescences difficiles, l'âge critique chez les dames, les pertes blanches, l'irrégularité de la menstruation, l'appauvrissement du sang, le lymphatisme, la pâleur et la mollesse des chairs chez les enfants, sont rapidement guéris ou modifiés par cet excellent composé, qui est le conservateur par excellence de la santé, et le reconstituant des forces et de l'économie. Tous les médecins reconnaissent que le PHOSPHATE DE FER est supérieur à tous les ferrugineux connus. Il est toujours bien supporté même par les estomacs les plus délicats, car c'est le seul qui ne provoque pas de constipation, le seul aussi qui ne noircit pas la bouche ni les dents. Prix: 2 fr. le flacon. A la pharmacie, 7, rue de la Feuillade, près la Banque de France. — Dépôt: dans les bonnes pharmacies. L. B. 01-9

**HUILE DE FOIE DE MORUE DE DEROCQUE**  
SEULE MAISON SPÉCIALE EN FRANCE  
SANS ODEUR  
NI SAVEUR, GARANTIE PURE.  
Pêcheries au Nord de la Norvège.  
**SEUL FOURNISSEUR des Hôpitaux de Paris.**  
Dépôt: chez M. GERBAY, pharmacien à Roanne. L. B. 12-7

C'est par leurs propriétés éminemment utiles à la santé que les  
**CHOCOLATS**  
**DEBAUVE & GALLAIS**  
30, RUE DES SAINTS-PÈRES (Paris)  
Sont inimitables  
SE TROUVENT A ROANNE, CHEZ:  
MM. ROUBAUD, pharmacien; MM. DEFAV, négociant;  
GERBAY, id. ROUSSEL, confiseur.  
DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE

**MALADIES DE POITRINE**  
**Guéries à l'aide de l'IODOMETRE du D<sup>r</sup> CHARTROULE**  
APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE, BREVETÉ S. G. D. G.  
La science vient de s'enrichir d'une découverte qui fera bénir par tout un monde de descendants le nom de son inventeur. La phthisie pulmonaire, ce redoutable fléau qui avait déjoué jusqu'à présent tous les efforts de la science médicale, se voit enfin arrêtée dans sa marche fatale par la médication héroïque si heureusement inventée par le D<sup>r</sup> Chartroule.

Cette magnifique conquête médicale consiste dans l'emploi de l'iode administré en inhalations; d'innombrables essais cliniques dans les hôpitaux civils et militaires de Paris, de nombreux et irrécusables exemples de guérisons lui ont valu l'approbation et les suffrages des deux plus célèbres Sociétés médicales de l'Europe, l'Académie Impériale de Médecine de Paris et l'Académie royale de Bruxelles. Ces inhalations de vapeur d'iode s'opèrent au moyen d'un très-simple et très-ingénieux appareil qui porphyrise le puissant métalloïde, dont les molécules portées par l'air inspiré, pénètrent au sein des poumons, et parviennent jusqu'aux dernières vésicules pulmonaires; le mal est ainsi dirigé pansé comme pourrait l'être un mal externe.

L'appareil iodométrique du D<sup>r</sup> Chartroule, ses Cigarettes pectorales, son Sirop pectoral iodé, et son Traitement sur la phthisie pulmonaire, se trouvent exclusivement à la Pharmacie rationnelle, rue du Faubourg-Poissonnière, 4, Paris.

NOTA: On n'expédie que contre un bon de poste au nom du directeur de la Pharmacie rationnelle, savoir: 50 fr. pour le grand flacon de l'appareil, — 7 fr. pour le Traitement, — et 5 fr. pour chaque flacon de cigarettes. — Prix du sirop: grand flacon 5 fr., demi flacon, 2 fr.

Le mécanisme de l'appareil permet de doser exactement les quantités déterminées d'iode que le malade doit aspirer à chaque inhalation, selon son âge, sa force et son tempérament. On peut dire que ces autants au mode d'administration qu'il a imaginé, qu'à la nature du médicament qu'il a choisi, que M. le docteur Chartroule doit ses succès éclatants.

**CIGARETTES PECTORALES IODÉES**  
Du D<sup>r</sup> Chartroule.  
Employées avec le plus grand succès dans le traitement des Asthmes, Catarrhes, Bronchites chroniques, Toux, Oppressions, etc., etc. Elles habituent aussi les malades aux inhalations iodées de l'iodomètre. — Le flacon: 5 fr. 3 fr. 20 c. Par la poste.

**ÉTABLISSEMENT THERMAL**  
**DE**  
**SAINT-ALBAN**  
PRÈS ROANNE (LOIRE)  
Ouverture de la saison le 15 mai

**PRIX DE VENTE POUR ROANNE**  
**Le tout au comptant: caisses, verres, contenus.**

Eaux minérales	la caisse de 60 bouteilles	17 fr. 00	soit le contenu
	" 30 "	9 fr. 50	0,10 la bouteille.
Eaux gazeuses	la caisse de 60 bouteilles	18 fr. 20	soit le contenu
	" 30 "	10 fr. 10	0,12 la bouteille.
Limonades	la caisse de 60 bouteilles	27 fr. 50	soit le contenu
	" 30 "	14 fr. 75	0,27 1/2 la bouteille.

OTROÏ EN PLUS  
La caisse de 60 bouteilles 1 fr. 20 c. — La caisse de 30 bouteilles 0 fr. 60 c.  
0,10 % en plus pour chaque expédition.  
Les caisses et les 1/2 caisses sont reprises pour 2 fr., les verres pour 0,15 % (prix facturés), rendus franco à l'entrepôt de Saint-Alban.

**HOTEL SAINT-LOUIS, A ROANNE**  
Les concessionnaires livrent les caisses pleines chez les acheteurs, mais le retour des caisses vides reste à la charge de ces derniers, qui, pour être remboursés, doivent les rendre franco à l'entrepôt.

**CAFÉ DE GLANDS DOUX**  
DE L'ENTREPÔT CENTRAL DE FRANCE.  
Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des Indes, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature: LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m<sup>rs</sup> de comestibles

**MONUMENTS**  
**ANCIENS et MODERNES**  
COLLECTION  
Formant une histoire de l'architecture des différents peuples à toutes les époques  
CONTENANT DES NOTICES ARCHÉOLOGIQUES  
Par MM. JOMARD, CHAMPOLLION-FIGÉAC, LANGLOIS, DUBOIS, E. BRETON, BAUL-ROCHETTE, L. VAUDOYER, DE CAUMONT, GIBAUD DE PRANGEY, LENOIR, J. GAILLARD, etc.  
Accompagnés de 160 planches gravées d'après les dessins d'architectes et d'artistes et d'après des planches daguerréotypées.  
L'ouvrage sera composé de 300 livraisons à 1 fr. 50 chaque livraison, composée de 2 planches et texte, etc., etc.  
Il paraîtra une livraison chaque semaine à partir de ce jour.  
Le prospectus explicatif sera adressé franco sur demande affranchie.